



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

CBD/COP/14/1
9 mars 2018*

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Quatorzième réunion

Sharm El-Sheikh, Égypte, 17- 29 novembre 2018

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
3. Vérification des pouvoirs des représentants à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties.
4. Questions en suspens.
5. Date et lieu des futures réunions de la Conférence des Parties.
6. Rapports des réunions intersessions et des réunions régionales préparatoires.
7. Administration de la Convention et budget des fonds d'affectation spéciale de la Convention.
8. Examen des progrès accomplis dans l'application de la Convention et la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.
9. Mobilisation des ressources et mécanisme de financement.
10. Renforcement des capacités et coopération technique et scientifique.
11. Gestion des connaissances et communication.
12. Mécanismes d'établissement, d'évaluation et d'examen des rapports nationaux.
13. Renforcement de l'intégration des travaux au titre de la Convention et de ses protocoles concernant les dispositions relatives à l'accès et au partage des avantages, à la prévention des risques biotechnologiques, et à l'article 8j) et aux dispositions connexes.
14. Coopération avec d'autres conventions, organisations internationales et initiatives.
15. Examen de l'efficacité des processus de la Convention et de ses protocoles.
16. Deuxième programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.
17. Orientations stratégiques à long terme de la Vision 2050 pour la diversité biologique, approches visant à promouvoir la vie en harmonie avec la nature et préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
18. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.

* Rediffusé le 9 mai 2018 pour raisons techniques.

19. Article 8j) et dispositions connexes.
 20. Gestion durable de la faune sauvage.
 21. Biodiversité et changements climatiques.
 22. Intégration de la biodiversité dans les secteurs et entre eux.
 23. Conservation et utilisation durable des pollinisateurs.
 24. Planification spatiale, aires protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone.
 25. Diversité biologique marine et côtière.
 26. Espèces exotiques envahissantes.
 27. Biologie synthétique.
 28. Responsabilité et réparation (article 14, paragraphe 2).
 29. Autres questions.
 30. Adoption du rapport.
 31. Clôture de la réunion.
-